



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT FRUITS ESPAGNOLS

SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2026

CONTRAT DE PARTENARIAT FRUITS ESPAGNOLS - CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent.e*, membre en règle du MIAM. Il prévoit un engagement pour 3 distributions de septembre à novembre 2026 contre paiements de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur

Adhérent.e

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Tél. _____

Courriel _____

Engagement des parties

L'AMAP Le Miam n'est pas un intermédiaire commercial. Il organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le Producteur s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IDF : <http://amapidf.org/>) notamment :

- en produisant selon le cahier des charges de l'agriculture biologique, en étant transparent sur ses méthodes de travail et sur ses prix.
- en garantissant la qualité sanitaire de ses produits jusqu'à leur remise en mains propres aux adhérent(e)s.
- en ouvrant sa ferme aux adhérent(e)s.
- en prévenant l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, prédateurs etc.

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent(e)s et le producteur partenaire.

L'Adhérent.e s'engage à respecter les principes de la Charte des AMAP, et notamment à :

- être à jour de sa cotisation envers l'AMAP ;
- reconnaître que les prédateurs et les maladies sont partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et accepter d'assumer ces risques ;
- payer à l'avance sa commande pour la durée totale de son contrat ;
- venir récupérer sa commande lors de la livraison à l'AMAP (ou déléguer une personne), gérer ses absences ;
- assurer au moins deux permanences aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (bureau, visites, contributions, etc.).

Distributions

Sauf avis contraire, le partage des produits a lieu le mardi **de 18h30 à 20h** à la maison Wangari Maathai de la ferme urbaine, 49-51 boulevard Gabriel Péri à Malakoff.



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT FRUITS ESPAGNOLS

SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2026

Durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de sa signature et de la remise au Producteur des titres de paiement prévus, et reste en vigueur du 8 septembre 2026 au 3 novembre 2026. Les contrats signés restent sous la garde du MIAM qui en remet une copie aux parties sur simple demande.

Partage des risques

Globalement, les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, prédateurs, maladies, etc.) et à se communiquer sans délai tout problème ou incident significatif. Les conditions de ce contrat pourront être revues d'un commun accord et dans le cadre d'une réunion spécifique en cas de situation exceptionnelle et incontrôlable compromettant son exécution (catastrophe naturelle, climatique, etc.).

Résolution des conflits

En cas de conflit, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en considérant les engagements de solidarité prévus par la Charte des AMAP, ou à soumettre leur différend à la médiation du Réseau régional de AMAP d'Ile-de-France. Ce contrat relève autrement de la compétence exclusive des tribunaux du département des Hauts-de-Seine.

Date limite de dépôt du contrat

Votre contrat doit être enregistré au plus tard le 31 août 2026.

CONTRAT DE PARTENARIAT FRUITS ESPAGNOLS - CONDITIONS PARTICULIÈRES



Sergio Espinoza

Cortijo milanés 1 Zalea Pizarra
Málaga CP 29560

Exploitation et produits

Bonjour à tous,

Je m'appelle Sergio Espinoza, et je suis la quatrième génération d'agriculteurs biologiques dans ma famille.

J'ai toujours entendu mon père et mon grand-père raconter la difficulté de vendre leurs récoltes. Voir le fruit de notre travail partir à perte ou être gaspillé était un véritable déchirement.

📖 La Connexion avec la France

Il y a quatre ans, une amie à Lyon m'a parlé des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne). J'ai décidé de saisir cette chance.

Aujourd'hui, je me rends régulièrement en France pour vous apporter mes fruits. Sincèrement, sans cette opportunité, il me serait impossible de vivre de cette passion et de cet héritage. Je veux être agriculteur, et votre soutien est essentiel pour la pérennité de notre exploitation familiale.

🌿 Nos Engagements : Du 100% Biologique



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT **FRUITS ESPAGNOLS**

SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2026



En achetant nos produits, vous choisissez l'excellence biologique :

- Mes Propres Récoltes (Certifiées Bio) : Tous les agrumes (oranges, citrons, mandarines...), les grenades et l'huile d'olive sont cultivés par mes soins.
- Fruits Tropicaux (Certifiés Bio) : Ils proviennent d'amis agriculteurs, fidèles partenaires de mon père, partageant notre même engagement total envers l'agriculture biologique.

1 Notre Fonctionnement : Commandes Mensuelles

Nous fonctionnons sur un système de commandes groupées mensuelles (différent d'un contrat annuel AMAP), ce qui garantit une fraîcheur maximale et une planification optimale des récoltes.

🚚 Logistique : Un Circuit Court Maîtrisé

- Transport Principal : Les fruits traversent la distance jusqu'à Rungis par camion frigorifique professionnel (je loue l'espace d'une palette).
- Distribution Locale : Une fois arrivé en France, c'est moi qui prends le relais ! Je loue un utilitaire et j'assure personnellement la distribution sur les différents points de livraison.
- Points de Livraison : Nous livrons actuellement près d'une trentaine de points de regroupement ou AMAP en France.

Distributions

Les 3 distributions auront lieu aux dates suivantes :

Distribution	Mardi
1	8 septembre 2026
2	6 octobre 2026
3	3 novembre 2026

Prix et règlement - Cocher et renseigner les options souhaitées :

	Septembre	Poids total	Prix	Quantité	Total
	2 kg de citrons, 3 kg de Melons verts, 2 kg de Mangues, 2 kg Patates douces	9kg	40€	x	= €
	4kg de Mangues	4kg	30€	x	= €
	2kg de Mangues	2kg	16€	x	= €
	Huile d'Olive	0.75cL	15€	x	= €
Total					= €



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF

CONTRAT DE PARTENARIAT FRUITS ESPAGNOLS

SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2026

	Octobre	Poids total	Prix	Quantité	Total
	2 kg de citrons, 2 kg d'Avocats, 2 kg d'Oranges, 2 kg Patates douces, 1kg de Mandarines	9kg	40€	x	= €
	2kg d'Avocats, 3kg d'Oranges	5kg	25€	x	= €
	5kg d'Oranges	5kg	14.5€	x	= €
	4kg d'Avocats	4kg	32€	x	= €
	Huile d'Olive	0.75cL	15€	x	= €
Total					= €

	Novembre	Poids total	Prix	Quantité	Total
	2 kg de citrons, 2 kg d'Avocats, 2 kg de Mangues, 2 kg Patates douces, 1kg de Grenades	9kg	40€	x	= €
	2kg d'Avocats, 3kg d'Oranges	5kg	25€	x	= €
	4kg de Mangues	4kg	30€	x	= €
	2kg de Mangues	2kg	16€	x	= €
	Huile d'Olive	0.75cL	15€	x	= €
Total					= €
Total pour les 3 distributions					= €

Règlement obligatoire en **chèque**
établi à l'ordre de **Sergio Espinoza**,
daté du jour de la signature

Chèque	Numéro du chèque	Montant
1 encaissé en septembre 2026		€

Banque :

Nom de l'émetteur-riche :

Fait à

Le



LE MIAM - AMAP DE MALAKOFF
CONTRAT DE PARTENARIAT FRUITS ESPAGNOLS
SEPTEMBRE - NOVEMBRE 2026

Signature Adhérent·e

Signature Producteur

Contrat à renvoyer à

milanes@lemiam.org